



Protège-Toit

Protéger et prendre en charge les victimes de violences conjugales

Côtes d'Armor
le Département



Cofinancé par
L'Union européenne


**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sommaire

- La genèse du dispositif Protège-Toit
- Rappels sur les besoins identifiés et sur les objectifs du projet
- Bilan des trois premières années du dispositif
- Évaluation qualitative
- Conclusion

La Genèse du projet

- ◆ **Une préoccupation** partagée par les travailleurs sociaux de la Maison du Département de Dinan concernant l'absence de réponses adaptées aux victimes de violences conjugales ayant besoin d'être mises à l'abri.
- ◆ En 2022, les faits de violences conjugales ont encore augmenté de 19 % dans le département 22. d'Armor.
- ◆ **Une opportunité** : un appel à projets innovants lancé en 2019 par le Conseil Départemental 22.
- ◆ Une phase **d'investigation** auprès des victimes grâce à un accompagnement de la Start'Up d'État Beta.gouv.
- ◆ **Expérimentation** du dispositif de septembre 2022 à décembre 2023.
- ◆ **Poursuite** du dispositif de janvier 2024 à décembre 2025.
- ◆ **Lien vers une vidéo de la genèse :**
[_https://cdn.cotesdarmor.fr/data/ProtegeToit/ProtegeToit_AVEC_LOGOS.mp4](https://cdn.cotesdarmor.fr/data/ProtegeToit/ProtegeToit_AVEC_LOGOS.mp4)



Méthodologie

Une équipe de 6 assistantes de service social de la Maison du Département de Dinan, étayée par Beta.gouv (pendant 9 jours), a tenté « d'oublier » ses connaissances sur la problématique pour construire un projet à partir des besoins exprimés par les victimes, à travers :

- < Un état des lieux de l'existant
- < L'élaboration d'une grille d'entretien à destination des victimes actuelles ou anciennes (16 femmes)
- < L'élaboration d'un questionnaire web pour les victimes, publié sur des forums spécialisés (81 réponses)
- < Des entretiens partenaires (22)

Objectifs de ces entretiens et questionnaires :

- / Identifier les freins et les leviers dans le parcours de la victime
- / Co-construire avec les partenaires autour du projet



Les besoins identifiés suite à l'investigation

Besoin d'un hébergement d'urgence adapté et sécurisé pour les victimes de violences conjugales

Les dispositifs existants ne répondent pas aux besoins des victimes, et de leurs enfants, notamment les réponses hôtelières : insécurité, éloignement géographique, précarité matérielle. En moyenne, il est établi qu'il faut 7 tentatives à une victime pour quitter le domicile conjugal, si la solution proposée n'est pas adaptée, cela favorise les risques de retours à domicile.

Besoin d'un accompagnement plus soutenu et plus en proximité

La majorité des victimes sont isolées et épuisées. Les réponses institutionnelles et associatives ne permettent pas de les accompagner au rythme qui correspondrait à leur situation (en audience, un week-end, ou simplement faire des courses dans un contexte de peur).





Ce que nous ont dit les victimes interrogées

“le plus difficile ce n’est pas de partir, c’est de ne pas revenir.”

“les démarches c’est l’enfer, ça mobilise beaucoup d’énergie quand on en a pas beaucoup.”

“on est pas fait pour être tout seul à gérer tout ça.”

“c’est une bataille de chaque seconde.”





Objectifs du dispositif :

- ◆ Mettre à l'abri les victimes de violences conjugales et leurs enfants en constituant une offre d'hébergements communaux d'urgence.
- ◆ Prévenir le risque de retour au domicile lié à l'isolement et l'épuisement grâce à un accompagnement de proximité via un réseau de bénévoles formés et encadrés.
- ◆ Mobiliser un poste pour coordonner le dispositif, assurer le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation.



Les missions de la coordinatrice du dispositif

- ◆ **Démarcher et accompagner les communes** pour constituer une offre de logements d'urgences pour les victimes de violences conjugales ; participer à la **coordination** entre les demandes de mises à l'abri et les places disponibles, assurer un fil conducteur dans l'accueil de la victime.
- ◆ **Recruter, former, et animer le réseau de bénévoles** pour assurer un accompagnement de proximité des victimes (en complémentarité des missions des services sociaux et médico-sociaux pour l'accès aux droits et l'accompagnement social). Réaliser un **suivi individuel** après les interventions des bénévoles auprès des victimes ; garantir et animer les **temps collectifs d'analyse de pratiques** en collaboration avec l'Espace Femmes.
- ◆ Assurer **l'ingénierie du projet**.

Bilan des 3 ans du dispositif



1 / Les hébergements d'urgence du réseau Protège-Toit

10 logements communaux d'urgence ont progressivement rejoint notre réseau pour accueillir des victimes de violences conjugales ce qui représente jusqu'à **37 places** (pour les victimes et leurs enfants sur Dinan Agglomération).

5 **autres communes** envisagent de contribuer à cette mise à l'abri.

Grâce à ces logements nous avons pu héberger plusieurs victimes, mais le dispositif Protège-Toit n'assure pas uniquement la gestion de ces accueils, il s'agit également de favoriser l'orientation des demandes urgentes vers d'autres solutions et partenaires si besoin, et de proposer un accompagnement bénévole ainsi qu'un appui à la coordination et au relogement y compris à des personnes non hébergées par le dispositif. Au total, **50 victimes** ont bénéficié d'une prise en charge par Protège-Toit.

Bilan des 3 ans du dispositif

2 / Les demandes de mises à l'abri

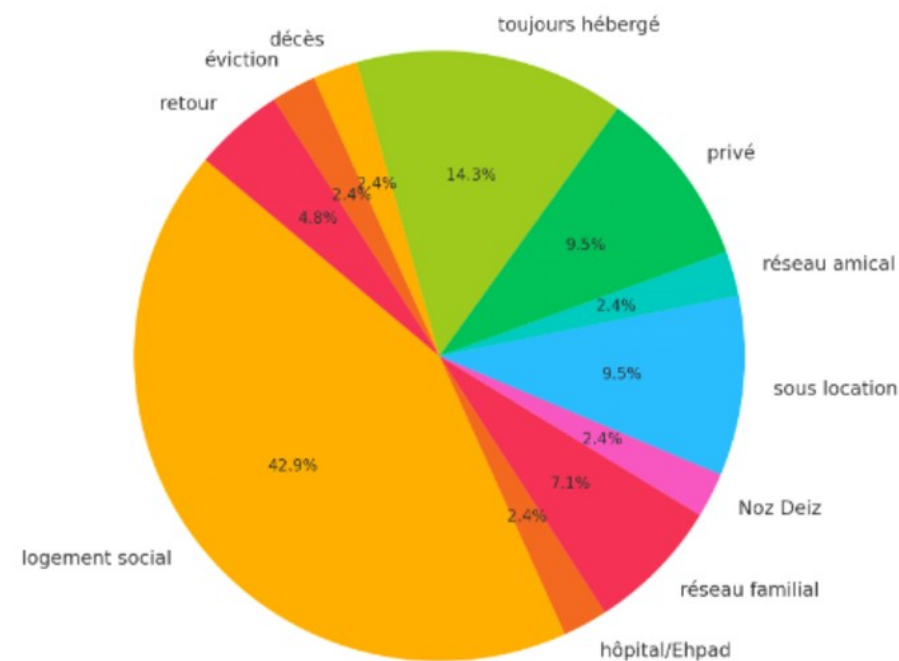
En 3 ans, 170 demandes ont été recensées auprès de la coordinatrice pour mettre à l'abri des victimes de violences conjugales.

Les demandes proviennent de 13 partenaires/services différents (ACAP, Espace femmes, mairies, gendarmerie, ISCG, MDD Dinan, CLLAJ, Sous préfecture/ DDTM, Noz deiz, CH Dinan, Adalea, la DISAV, la CAF).

35 victimes (33 femmes et 2 hommes) et 57 enfants ont pu être hébergées en logement communal d'urgence.

La durée moyenne de séjour observée est de 5,7 mois, grâce au soutien des bailleurs sociaux et du partenariat local avec Noz Deiz, Steredenn et les mairies.

Où vont les Victimes après avoir été hébergées



2 retours au domicile

Bilan des 3 ans du dispositif



3 / Le Réseau de bénévoles

- ◆ **3 phases de recrutements** ont eu lieu pour recruter des bénévoles parmi la quarantaine de candidatures. La majorité des bénévoles retenus présentent des profils rassurants venant du secteur médico-social ou de l'enseignement.
- ◆ Le réseau est composé de **21 bénévoles** qui ont participé à **3 sessions de formation**, réalisées par la coordinatrice de l'Espace Femmes, ils ont signé une convention de collaborateurs occasionnels au service public avec le Conseil Départemental qui leur permet notamment d'être assurés pendant leurs missions et de vérifier le casier judiciaire.
- ◆ **34 victimes** accompagnées **par les bénévoles** entre avril 2023 et septembre 2025.
- ◆ La durée moyenne des suivis est de 6,6 mois (entre 15 jours et 26 mois).
- ◆ Depuis la mise en place du réseau, les bénévoles sont intervenus environ 440 fois auprès des personnes accompagnées (+ environ 270 débriefings individuels entre le bénévole et la coordinatrice afin de les guider).
- ◆ **Les missions des bénévoles** : un soutien non jugeant, une écoute bienveillante et chaleureuse, une aide de proximité pour des démarches, ou représenter une présence rassurante pour s'ouvrir sur l'extérieur...



Bilan des 3 ans du dispositif

3 / Le Réseau de bénévoles

Des supervisions collectives sont organisées **tous les 2 mois** pour permettre aux bénévoles d'évoquer les situations de manière anonyme et de bénéficier de la force du collectif. Elles sont encadrées par Stéphanie LE GALL GORIN, coordinatrice de l'Espace Femmes, Stéphanie PLUEN psychologue clinicienne spécialisée en psycho-victimologie et psycho-criminalité, et la coordinatrice du dispositif Protège-Toit.

Les suivis bénévoles sont très demandés et participent à un **étayage indispensable pour lutter contre l'isolement et l'épuisement des victimes**, et ainsi **prévenir les risques de retour au domicile conjugal**. La présence des bénévoles durant les audiences, dépôt de plainte ou rendez-vous avocats sont particulièrement précieux pour permettre aux victimes de **trouver l'énergie de poursuivre des démarches judiciaires difficiles**.

Les bénévoles représentent également un **maillage du repérage** et de la prévention des risques de danger pour les enfants en alertant la coordinatrice en cas de difficultés observées quant à la prise en charge ou à un mal-être des enfants afin que des solutions adaptées puissent être proposées de manière précoce.

Les bénévoles interviennent sur des missions qui ne pourraient pas être remplies par des professionnels, et la **proximité du lien relationnel** permet aux victimes de reprendre davantage confiance en elles et de rompre leur sentiment d'isolement.

Bilan des 3 ans du dispositif

4 / Le pilotage du dispositif depuis septembre 2022

- animation **des instances de gouvernance** et structuration du dispositif
- **appels à projets pour solliciter des subventions** FSE + ou DRDFE
- participation au **réseau Vif** et aux événements partenariaux
- **57 présentations** du dispositif aux partenaires et communication au public (+ mairies 30 présentations)
- articles dans la presse
- **formations** : sur la conduite de projet en 2021 / sur le bénévolat en octobre 2022 / sur l'accompagnement des équipes confrontées aux violences conjugales en octobre 2023
- animation de **groupes de travail** avec les partenaires
- travail partenarial avec les bailleurs sociaux (instance de suivi des demandes tous les deux mois avec Néotoa)
- rôle de **coordination et de conseils techniques** auprès des travailleurs sociaux et des partenaires sur la problématique des violences conjugales



Bilan financier 2024-2025

1/3

Dépenses		Recettes	
Salaires brut pour un ETP + frais de fonctionnement du poste estimés par le FSE + (forfait de 40%)	145 118 €	Conseil Départemental	42 666 €
		Dinan Agglomération	42 666 €
		Etat via le FSE +	59 786 €
Formations bénévoles en octobre 2024	800 €	Préfecture de Région (reliquat de la subvention de 2022/2023)	800 €
Estimation des supervisions bénévoles	3000 €	Conseil Départemental	3000 €
Frais de déplacements des bénévoles (estimation sur deux ans)	4000 €	Conseil Départemental	4000 €
Total	152 918 €	Total	152 918 €

21 **smartphones** ont été fournis par le CD 22 pour assurer la sécurité et l'anonymat des bénévoles qui bénéficient d'un numéro dédié.

L'ensemble des **principaux partenaires** du dispositif se mobilise également pour participer aux comités, aux groupes de travail... : le service Habitat de Dinan Agglomération, Steredenn, Noz Deiz, CH René Pleven, les élus et responsables CCAS des communes, l'Intervenante sociale en gendarmerie, les associations, les agents de la MDD de Dinan, les bailleurs sociaux, la CAF, la CPAM, la sous préfecture...

Financements de l'hébergement d'urgence par les communes :

Le dispositif peut compter sur une **forte implication matérielle et humaine de la part des élus locaux**.

Les mairies proposent ainsi une **prise en charge totale ou partielle des loyers** et des charges, des travaux de rénovation, de l'entretien régulier des logements, de l'assurance du logement...

Les communes peuvent bénéficier d'un soutien financier à l'acquisition ou la rénovation des logements par le **Conseil Départemental** au titre des **contrats de territoire**, et par **l'État** via les aides **DETR**.

Des groupes de travail avec l'ensemble des élus impliqués ont permis d'élaborer **une convention de séjour temporaire commune**, qui peut s'ajuster aux spécificités de chaque collectivité locale.



Bilan des 3 ans du dispositif

Évaluation qualitative : Du côté du réseau de bénévoles

Lors du bilan annuel de l'action réalisé en décembre 2023, les bénévoles ont pu s'exprimer à travers un questionnaire anonyme.

Il ressort que :

- ◆ 100 % des bénévoles ont trouvé utiles les sessions de formation reçues
- ◆ 100 % des bénévoles sont satisfaits des suivis individuels de la coordinatrice
- ◆ 98 % se sentent sécurisés et soutenus dans le dispositif
- ◆ 50 % des bénévoles ont cependant tendance à minimiser l'impact de leur action (moyenne à 3/5)
- ◆ Seule une personne pense quitter le dispositif au cours de l'année 2024 pour cause de déménagement



Bilan des 3 ans du dispositif

Évaluation qualitative : Du côté des victimes

Les victimes ont pu exprimer que les logements étaient adaptés à leurs besoins, la majorité s'est sentie en sécurité dans ces hébergements, et soutenue par les bénévoles.

« On m'avait laissée tomber ; Heureusement, Annie était là. Elle a été d'une grande aide, elle m'écoute, vient quand j'ai besoin. Elle fait un peu partie de la famille. »

« Je suis sur la bonne voie. Loin de lui, je revis. »

« Maintenant, mes enfants, ils chantent »

Lien vers un témoignage audio anonymisé :

https://cdn.cotesdarmor.fr/data/ProtegeToit/Temoignage_Dispositif_Protege-Toit_V7_Anonyme.mp3





Conclusion

La lutte contre les violences conjugales exige des réponses à la hauteur de la complexité du phénomène. Face à lui, les approches isolées montrent rapidement leurs limites. C'est pourquoi ce dispositif repose sur des **partenariats solides** et sur **l'intelligence collective**. Il montre des résultats durables et propose une alternative innovante. Le dispositif n'est pas plaqué sur le terrain, il en émane.

Ainsi, le fait que nous n'ayons dû faire face qu'à 2 retours au domicile conjugal de victimes que nous avons hébergé, nous permet de mesurer **l'adaptation** de Protège-Toit aux **besoins des victimes**.

Les cofinancements multi-institutionnels (FSE +, Conseil Départemental 22, Dinan Agglomération) ont permis la mise en œuvre de cette action ; et la coopération active entre collectivités territoriales, associations spécialisées, bailleurs sociaux, gendarmes, travailleurs sociaux, bénévoles formés..., crée une **dynamique forte** qui permet de répondre au mieux aux besoins des victimes et de leurs enfants.

En outre, Protège-Toit participe à la mise à l'abri des enfants exposés et victimes de violences conjugales et qui sont en risque de danger, et représente ainsi **une alternative au placement**.

Conclusion



Protège-Toit a pu compter sur la **forte implication des élus locaux** ce qui a permis la **mise en place rapide et concrète** de logements d'urgence mobilisables et adaptés.

Face à la forte demande de mise à l'abri, nous parvenons à maintenir un turn over moyen de 5,7 mois avant le relogement des victimes, ce qui reste très encourageant compte-tenu de la saturation du parc social.

Les bénévoles formés et encadrés viennent renforcer le maillage partenarial, en apportant une **présence humaine et chaleureuse et un soutien de proximité** qui sont particulièrement appréciés et demandés, et au travers duquel nous pouvons constater le **travail de reconstruction** de nombreuses victimes.

Le dispositif continue d'évoluer et pour favoriser cette reconstruction, des ateliers de self défense et une offre de médiation culturelle de la part de Dinan Agglomération, soutenus activement par les bénévoles, viennent d'être proposés aux victimes accompagnées par Protège-Toit.

Merci à tous et toutes pour votre soutien

